

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

25 novembre 2016

---

**SOCIÉTÉS MÈRES ET ENTREPRISES DONNEUSES D'ORDRE - (N° 4242)**

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**AMENDEMENT**

N° 1

présenté par  
M. Noguès et Mme Auroi

-----

**ARTICLE PREMIER**

À l'alinéa 3, substituer aux mots :

« entrent dans le cadre de ladite »

les mots :

« sont rattachées à cette ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le présent amendement propose de substituer à l'expression « entrer dans le cadre » celle de « rattachement ». En effet, la notion de rattachement suppose l'établissement d'un rapport de dépendance entre deux éléments. Elle caractérise donc parfaitement la réalité des rapports économiques.

De plus, la notion de rattachement, plus compréhensible, répond aux objectifs et principes de clarté et d'intelligibilité de la loi.